

CHSCT-M du 18 février 2020

Déclaration liminaire

Le 5 décembre 2019 a été le début d'une mobilisation interprofessionnelle, populaire, contre le projet de réforme des retraites du gouvernement.

Aujourd'hui, le rejet de ce projet est toujours aussi important dans l'opinion publique.

Au lendemain du début des travaux parlementaires, personne n'est capable de nous expliquer aujourd'hui honnêtement, l'intérêt pour le salarié, de basculer dans ce nouveau système à points qui, à terme, poussera les actifs à travailler au-delà de 64 ans et dégradera les droits à la retraite !

Par contre, tout le monde a compris que cette réforme est d'abord budgétaire et comporte, énormément, de zones d'ombre sur, par exemple, la pénibilité, l'âge de départ, le montant des pensions, la valeur du point toujours inconnue à ce jour.

La remise en question des modalités de prise en compte des services actifs et plus généralement la question de la pénibilité démontrent le recul social que ce projet veut entériner.

FO Finances, et cela ne vous surprendra pas, tient encore, à affirmer, dans cette instance, son opposition résolue au projet du gouvernement, de système universel de retraite par points qui ne sera ni plus simple, ni plus équitable.

Cependant, notre organisation réaffirme que nous sommes disposés à ce que puissent s'ouvrir de véritables négociations, sans préalable, sur la base du système de retraite actuel.

Bercy et les Ministères Economiques et Financiers, payent depuis de longues années le plus lourd tribut à la réduction des déficits publics à travers les suppressions d'emplois qui se succèdent au fil des ans, les incessantes restructurations et la baisse drastique des moyens budgétaires qui dégradent la qualité du service public et les missions.

Cette situation aggrave les conditions de travail, génère beaucoup de souffrances qui entraînent des maladies professionnelles, des accidents du travail et conduit certains de nos collègues à des suicides, encore dernièrement dans le 76 et le 80 !!

Mais tout ceci, vous en avez déjà eu connaissance au travers de l'observatoire interne et des rapports annuels d'activité des acteurs de prévention ministériels qui sont accablants.

- Les réductions d'effectifs, les départs à la retraite non remplacés, entraînent dégradation des conditions de travail des agents et alourdissent leurs charges de travail.
- Les agents subissent un management « toxique » : injonctions contradictoires, pression sur les résultats, réorganisations et restructurations entraînant de fortes inquiétudes sur leur avenir professionnel et personnel.
- Les agents n'ont ni soutien, ni considération, ni reconnaissance concrète de la part des directions et des ministres, avec l'abandon du plan de qualification ministériel et la baisse drastique des promotions internes par exemple.
- L'enchaînement des réformes engendrent transformations des métiers, forte démotivation, conflits de valeur autour de la qualité du travail, générant autant de risques psychosociaux pouvant porter atteinte à la santé des agents.

Face à cette situation engageant la responsabilité du Ministère : pas le moindre plan de prévention des risques psychosociaux n'a été proposé.

Tout serait mis en place pour accompagner les agents... Vers où ? La sortie par rupture conventionnelle? Présenter l'accompagnement social comme unique réponse à une situation de détresse profonde est totalement irresponsable et témoigne du déni dans lequel se trouve ce Ministère.

La loi transformation de la fonction publique va accroître les incertitudes et la précarité à travers la fusion des instances et en tout premier lieu avec la disparition de notre instance, le CHSCT.

La suppression dès cette année, des CAP mobilités va s'accompagner du retour du « fait du prince » avec des lignes directrices de gestion rendant obscur les mouvements de personnel.

Dans ce contexte difficile, les Fédérations des finances SOLIDAIRES, CGT et FO ont exercé le 24 octobre 2019, solennellement un droit d'alerte conformément à l'article 5-7 du décret 82-453 du 28 mai, face au danger grave de poursuivre les restructurations-destructions au sein des MEF. Les employeurs publics ont une obligation de sécurité de résultat en matière de protection de la santé physique et mentale.

Pour **FO Finances**, le projet de réorganisation à la DGFIP incluant le nouveau réseau de proximité et la démétropolisation, le transfert de taxes de la DGDDI vers la DGFIP, la restructuration des administrations centrales, l'imbroglio du devenir de la DGCCRF et des laboratoires communs...sont autant de sujets qui exposent les agents à des risques psychosociaux susceptibles de mettre leur vie en péril.

FO Finances condamne l'absence de réponse de l'administration à ce droit d'alerte, aucun CHSCT spécial convoqué à ce jour.

Cela illustre la carence fautive des ministres et des directeurs en matière de santé, sécurité et conditions de travail, que nous qualifierons de mépris et d'arrogance vis-à-vis de leurs agents et de leurs représentants.

Face à la suppression annoncée des CHSCT, FO Finances espère que Bercy mettra tout en œuvre pour conserver un budget ministériel dédié et un réseau inter-directionnel.

Dans l'intérêt des agents et face à la gravité de la situation, FO Finances réitère son attachement à une politique ministérielle santé sécurité au Travail ambitieuse ainsi qu'à l'ensemble de ses réseaux d'acteurs de prévention, plus que jamais nécessaires.